

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/07/2015

Réception par le Prefet : 01/07/2015

Publication : 03/07/2015



Conseil départemental  
**Haut-Rhin**  
Extrait des délibérations  
du Conseil Départemental

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2015-6-9-1

Séance du vendredi 26 juin 2015

**DEVOLUTION DES ACTIFS MOBILIERS DETENUS PAR L'ASSOCIATION DE  
GESTION DU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF,  
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,  
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,  
ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, VOGT,  
WITH.

**EXCUSES :**

M. BECHT, M. DELMOND, Mme DREXLER, M. MULLER Lucien, Mme SCHMIDIGER,  
Mme VALLAT.

Le Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP n° 2014-11-9-1 du 18 décembre 2014 portant accord pour la résiliation anticipée du bail emphytéotique relatif au Centre Sportif régional Alsace, situé rue des frères Lumière à Mulhouse,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- renonce à la dévolution au Département du Haut-Rhin des actifs de l'association de gestion du Centre sportif Régional Alsace telle que prévue à l'article 12 de ses statuts, sous réserve que, lors de la dissolution de l'association, cette dernière transfère gracieusement lesdits actifs à Mulhouse Alsace Agglomération.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité